

Délibération N° 12/2021
Séance du 5 mai 2021

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 26'000.- pour couvrir les dépassements d'honoraires de mandataires pour la procédure de modification de zone et l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets

- Vu le crédit d'étude de CHF 100'000.- voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2016 et le crédit d'étude complémentaire de CHF 20'000.- voté par le Conseil municipal le 19 juin 2019,
- vu le dépassement d'heures effectuées à ce jour sur le contrat du bureau d'urbanisme et annoncé en décembre 2020,
- vu le décompte d'honoraires et l'offre reçus du mandataire urbaniste,
- vu l'accord des promettant-acquéreurs sur la répartition financière de l'étude,
- vu le rapport de la commission Aménagement- Mobilité-Travaux du 15 avril 2021,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 26'000.- pour couvrir les dépassements d'honoraires de mandataires pour la procédure de modification de zone et l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets,
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 octobre 2016.



Carole DISTASI
Présidente



Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 5 mai 2021